Commune mixte de Plateau de Diesse

Tableau des modifications au Règlement sur le Statut du personnel – Sur propositions du Conseil communal

Ancienne teneur		Nouvelle teneur	Explications
1.4 Bureau électoral	**Annexe II** <u>Bureau électoral</u> Président CHF 200.00 Vice-président CHF 150.00 Secrétaire CHF 250.00 Membres CHF 80.00	**Annexe II** <u>Bureau électoral</u> Président CHF 200.00 ~~Vice-président~~ ~~CHF 150.00~~ Secrétaire CHF 250.00 Membres du bureau de dépouillement (votations) CHF 120.00 Membres du bureau de dépouillement (élections) CHF 240.00 Membres du bureau de vote (urnes) CHF 60.00	***Après avoir vécu l'exercice sur quelques scrutins, il est apparu aux yeux du conseil communal que les différentes tâches n'étaient pas équitablement rétribuées suivant les différentes fonctions. Il s'agit à présent d'établir une situation plus juste du point de vue des indemnités entre les acteurs impliqués. La suppression du poste de vice-président, dont l'utilité n'a pas été avérée, permet de contenir la légère augmentation budgétaire prévisible.***